



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET ÉOLIEN FLOTTANT MÉDITERRANÉE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'ÉCHANGES ENTRE LES CANDIDATS À L'APPEL D'OFFRES N°6 ET LES TERRITOIRES

21 JUILLET 2022

La réunion s'est tenue dans un format dématérialisé de 10h30 à 12h50, en présence de près de 100 participants.

- Ouverture

Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône

Le préfet salue le préfet d'Occitanie, le préfet maritime de Méditerranée, les élus qui interviendront lors de la réunion, la directrice de l'Énergie, ainsi que l'ensemble des participants à cette réunion de lancement du dialogue concurrentiel de l'appel d'offres n°6.

Il rappelle l'historique du projet, qui est celui de la réalisation de deux parcs commerciaux en Méditerranée d'une puissance de 250 MW chacun, puis de leurs extensions ultérieures de 500 MW. Il s'agit également de traiter le raccordement mutualisé au sein du réseau public de transport d'électricité. Ce projet a fait l'objet d'un débat public en 2021, qui a réuni de nombreux participants et permis d'écouter l'ensemble des acteurs méditerranéens. Le préfet remercie la présence de la garante et des garants à cette réunion : jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, ils veilleront à la qualité de l'information et de la participation du public. Le 14 mars 2022, le Premier ministre a annoncé les deux parcs, le choix des zones retenues, et le lancement de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution du développement de ces parcs. La première phase de sélection des candidatures est close, et a permis d'identifier 13 candidats qui seront admis à participer aux phases suivantes, jusqu'à la désignation du ou des lauréat(s) à horizon 2023. L'État a lancé les études techniques, et va lancer les études environnementales en concertation avec les acteurs du territoire. L'ensemble de ces procédures est réalisé sous l'égide du ministère de la Transition énergétique, plus particulièrement de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Le préfet précise l'objet de la réunion, qui est une première prise de contact entre les candidats qui vont participer à la phase de dialogue concurrentiel, et les acteurs et élus locaux ; afin qu'ils puissent mieux appréhender le territoire au sein duquel ils vont agir, et pour que les acteurs locaux puissent les identifier dans la perspective des échanges qui vont être organisés. Les conseils régionaux d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les filières maritimes méditerranéennes Wind'Occ et Sudeole interviendront après les présentations des candidats.

Le préfet évoque les enjeux du développement des énergies renouvelables, en particulier en mer, sur la façade méditerranéenne : c'est une des composantes essentielles de la transition énergétique, et ces projets s'inscrivent dans une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre, avec des objectifs de diversification du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables. Il s'agit, d'ici 2050, de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre, avec la perspective de l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour ce faire, la perspective est d'atteindre, à horizon 2030, 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit l'installation d'ici 2028 de plus de 5 à 6 GW d'éoliennes en mer, et 40 GW d'ici 2050. Les espaces maritimes de Méditerranée présentent des avantages pour le développement de l'éolien flottant, mais ils doivent faire l'objet d'une grande attention sur le choix de la technologie, et l'objet de toutes les précautions concernant l'environnement. C'est l'objet de la concertation menée depuis 2015 sur la façade, notamment au sein du Conseil maritime de façade (CMF), de la commission spécialisée éolien flottant, du conseil scientifique, ou encore lors du débat public, et de l'enquête publique qui se tiendra plus tard dans la vie du projet.

Le préfet précise que l'État continuera de porter une attention particulière à la prise en compte des autres usages de la mer et des enjeux socio-économiques, en particulier de la pêche ; et des enjeux environnementaux. Il rappelle que la Méditerranée a également vocation à accueillir trois des quatre projets de fermes pilotes. Les retours d'expérience apportés par ces projets seront décisifs pour le développement des pacs commerciaux.

Le préfet rappelle enfin les atouts de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'accueil de la filière. Cette ambition s'inscrit dans le cadre du SRADDET qui oriente fortement ses lignes directrices dans le développement des énergies renouvelables, avec un objectif de 2 GW de production électrique à partir d'éoliennes en mer au large de la région. La région dispose également d'infrastructures permettant l'accueil et le développement d'une filière industrielle : le Grand port maritime de Marseille présente les atouts pour constituer une plateforme intégrée d'assemblage, de construction et de maintenance des futures fermes commerciales d'éoliennes flottantes ; et les flotteurs de deux des trois fermes pilotes ont été assemblés à Fos-sur-Mer.

Le préfet insiste sur l'importance de concilier ces projets avec les autres activités maritimes et de préservation de l'environnement dans toutes ses composantes. C'est aussi un élément de l'attractivité du territoire, notamment touristique. Il salue la présence des représentants des différentes filières : nautisme, plaisance, pêche, industrie navale.

Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

Le préfet remercie le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour son introduction, et salue l'ensemble des participants.

Il évoque la dynamique partenariale en faveur des énergies renouvelables en Occitanie et le rôle moteur que la région peut jouer. Il précise que la région présente un contexte très favorable au développement des énergies marines renouvelables, grâce à un fort portage politique de la part de la Région, une ambition partagée État-Région inscrite au contrat de plan État-Région 2021-2027. Cette dynamique partenariale s'incarne aussi dans le Plan Littoral 21. Une gouvernance particulière a été structurée en Occitanie, pour garantir une excellente coopération entre l'ensemble des services et opérateurs de l'État au sein d'un comité État Littoral Mer Occitanie qui se réunit tous les deux mois. Les services de l'État sont également associés au Parlement de la mer d'Occitanie. Il rappelle également les projets structurants dans lesquels l'Occitanie est

engagée : les deux fermes pilotes EFLG (Éoliennes flottantes du golfe du Lion) et EolMed, au moins un des deux projets de parcs commerciaux, ainsi que le projet d'extension du port de Port-la-Nouvelle, une infrastructure portuaire en cours de construction, qui sera dédiée à l'éolien flottant, avec des aménagements spécifiques et sur lequel l'État investit 32 millions d'euros pour la première phase de travaux.

Le préfet conclut en affirmant que cette dynamique doit s'inscrire dans des approches respectueuses et vertueuses au droit de l'environnement et de l'ensemble des usagers de la mer, notamment les professionnels de la pêche.

Gilles BOIDEVEZI, préfet maritime de la Méditerranée

Le préfet maritime salue l'ensemble des participants. Il rappelle le travail de planification conduit au niveau de la façade, qui a permis de définir les zones étudiées pour l'installation de parcs commerciaux. Ces projets s'appuieront sur le retour d'expérience des fermes pilotes, qui sont en cours d'installation.

Les priorités du préfet maritime sont les suivantes :

- garantir la sécurité de la navigation dans et aux abords des parcs ;
- assurer la cohabitation des usages et des activités, en cohérence avec la planification qui a été faite ;
- préserver l'environnement et la biodiversité marine.

Le dialogue avec les opérateurs sera important pour définir dans le cahier des charges l'ensemble des contraintes ou obligations que l'État estimera nécessaires.

Il indique que les zones qui ont été identifiées pour implanter les parcs commerciaux se trouvent toutes hors des eaux territoriales, dans la zone économique exclusive (ZEE), pour laquelle le préfet maritime est compétent pour l'instruction des dossiers et la délivrance des arrêtés d'autorisation.

● Présentation de la procédure de dialogue concurrentiel

Sophie MOURLON, directrice de l'énergie - DGEC

Sophie Murlon remercie l'ensemble des participants pour leur présence, en particulier les élus du territoire et les candidats. Elle rappelle que c'est encore l'État qui porte le projet, jusqu'à l'attribution du projet à un candidat. C'est à ce moment-là le lauréat qui portera la suite du projet, y compris dans la phase d'autorisation.

Sophie Murlon rappelle le déroulement du projet, qui s'inscrit dans un développement plus global de l'éolien en mer en France, encadré par la PPE. La PPE prévoit d'attribuer deux parcs de 250 MW chacun en Méditerranée à brève échéance, puis deux extensions de 500 MW à partir de 2024. Depuis la loi Essoc, c'est l'État qui porte le projet dans sa phase amont avec la maîtrise d'ouvrage des phases de débat public, d'études de dérisquage et d'état initial, avant de passer le relais au(x) lauréat(s). Ces étapes sont réalisées en collaboration avec RTE, maître d'ouvrage du raccordement pour l'ensemble des phases du projet.

Sophie Murlon rappelle ensuite les grandes étapes marquant l'engagement de l'État sur le projet depuis 2020 et la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP), avec la tenue du débat public de juillet à octobre 2021, la publication du rapport de la Commission particulière du débat public (CPDP) et du bilan en décembre 2021, et enfin la décision ministérielle du 17 mars 2022 de poursuite du développement du projet, présentant le choix des zones retenues. Un rapport plus complet a été rendu en mars 2022, et la CNDP a désigné en avril 2022 des garants pour poursuivre la concertation.

Sophie Murlon présente ensuite les zones retenues dans la décision de l'État pour les procédures de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales.

Sophie Murlon évoque ensuite la phase actuelle du projet, qui est celle de l'appel d'offres pour sélectionner le(s) lauréat(s) pour porter le projet. Elle se déroule en trois périodes : l'avis d'appel public à concurrence, qui est terminé et a permis de sélectionner 13 groupements, qui sont admis à participer à la phase de dialogue concurrentiel, qui se déroule elle-même en deux temps : une phase de discussions entre les candidats et la DGEC, qui va s'ouvrir, et permettra une discussion sur le cahier des charges dans sa version initiale. C'est ensuite sur ce cahier des charges que les candidats prépareront leurs offres.

Sophie Murlon insiste sur le fait que la définition du cahier des charges se fait dans un ensemble de règles et de cadres nationaux et européens, qui permettront d'introduire un certain nombre de critères, mais pas tous. Le prix de l'électricité doit ainsi représenter au moins 70 % de la note finale. Il est aussi possible de mettre des critères relatifs aux engagements environnementaux du projet, et aux engagements en matière de développement territorial, en restant conforme au fonctionnement de l'Union européenne et du marché intérieur. L'État va prendre en compte l'ensemble des enjeux du territoire, en particulier ceux liés à la pêche, l'intégration paysagère du projet, au tourisme et à l'environnement. Sophie Murlon insiste sur le fait que le cahier des charges n'est pas tout : les lauréats devront conduire des procédures d'autorisation du parc, et des prescriptions environnementales, de sécurité et de conciliation avec la pêche pourront être incluses à ces étapes. L'État va également poursuivre son travail étroit avec les collectivités territoriales sur le développement local : avec les projets éoliens en mer, c'est toute une filière et toute une organisation industrielle dans les territoires qui se développe et se structure.

Sophie Murlon insiste sur le fait que l'État attend le plein engagement des candidats sur l'ensemble des démarches présentées et sur leur présence sur le territoire.

Elle présente enfin le calendrier des grandes étapes du projet, avec notamment un objectif de pouvoir finaliser le cahier des charges fin 2022, pour que les candidats rendent leurs offres mi-2023, afin de désigner les lauréats à l'automne 2023. La mise en service des deux parcs est prévue à horizon 2030.

- Présentation des candidats

Olivier GUIRAUD, Archipel Énergie Marine (Qair, Total Énergies et Corio)

Céline TRAN, BayWa r.e, et **Aldrik de FOMBELLE**, Elicio

Clément MOCHET, consortium BlueFloat Energy, Sumitomo Corporation & Akuo Energy

Anas ELKHORASSANI, Groupe Cobra (Vinci France)

Nicolas BOURGEOIS, Eni Plenitude

Benoîte CHENUT, Éoliennes Occitanie Grand Large et Éoliennes Méditerranée Grand Large (EDF Renouvelables et Maple Power)

Carole VENGATTA, Iberdrola

Thierry DAUGERON, Moulins du Leonis (Shell et Valeco - EnBw)

Jean-Mathieu KOLB, Ocean Winds (ENGIE et EDPR)

Alexis DARQUIN, Océole (Equinor, Q Energy et Green Giraffe)

Yara CHAKHTOURA, Vattenfall

Pierre WARLOP, Consortium wpd

Aurélié BOREL DE LARIVIÈRE, RWE et Bourbon

- Présentation du tissu économique et des filières maritimes méditerranéennes

Didier CODORNIU, vice-président de la Région Occitanie

Didier Codorniou félicite les préfets et la directrice de l'Énergie pour le lancement du dialogue concurrentiel. Il présente la vision politique de la présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, qui souhaite en faire la première région à énergie positive à horizon 2050. La Région s'est pour cela dotée d'un Parlement de la Mer, d'une direction de la Mer, et d'un Plan Littoral 21. L'ambition de la Région est de faire de Port-La-Nouvelle le hub méditerranéen de la transition énergétique, avec notamment l'éolien en mer et la production d'hydrogène vert. Cette ambition s'accompagne d'une volonté de concertation, avec le Parlement de la Mer, réunissant tous les acteurs de la mer, pour avoir un engagement pour le développement local. Cette concertation passe également par de grands événements dans la région comme le Salon du Littoral, Mecanic Vallée, ou Energaïa.

Didier Codorniou félicite les candidats et indique que la Région sera sensible à ceux construisant des relations dans la durée avec les acteurs locaux. La Région souhaite développer l'économie locale, mais aussi que les développeurs aient une envergure internationale, la Région a d'ailleurs développé des partenariats avec la Norvège, l'Écosse, les Pays-Bas et le Japon.

Anne CLAUDIUS-PETIT, présidente de la commission Transition énergétique, Stratégie des déchets et Qualité de l'air de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Anne Claudius-Petit remercie les préfets pour l'organisation de cette réunion. Elle rappelle que la Région soutient la transition économique dans les périodes de crise, mais aussi la transition écologique des filières énergétiques. Ce sont des actions du Plan climat « gardons une Cop d'avance », permettant à la Région d'accompagner les industries afin qu'elles réduisent leur consommation d'énergies fossiles. La Région Sud accompagne la structuration d'une filière industrielle autour de l'hydrogène, mais aussi l'écosystème positionné sur les activités d'ingénierie et de services à l'offshore pétrolier et gazier à se repositionner sur l'éolien offshore. La Région a notamment financé le lancement par le Pôle Mer Méditerranée de l'annuaire Sudeole qui référence les acteurs régionaux de l'éolien offshore.

Anne Claudius-Petit insiste également sur le fait que la transition énergétique ne peut être acceptée et réalisée sans préservation de la biodiversité. La Région participe au financement de l'étude Migralion, afin de disposer données nécessaires à la prise de décision le moment venu, et qui permettront de répondre aux préoccupations des associations environnementales et des élus locaux. Elle explique que la Région Sud souhaite également être actrice de cette dimension de la concertation, via son Parlement de la Mer, créé afin de réunir tous les acteurs du monde maritime pour répondre aux enjeux de la Méditerranée et pour faire vivre la concertation, notamment sur l'éolien offshore.

Marie-Laure BAROIS, Wind'Occ et Julien CIGLAR, Ad'Occ

Julien Ciglar rappelle les engagements forts de la Région Occitanie en matière de production d'énergie renouvelables, en mettant l'accent sur la relation forte entre le développement de l'éolien en mer et la production d'hydrogène. La Région s'est dotée en 2017 d'une feuille de route pour la structuration de la filière éolien flottant, avec six objectifs stratégiques. L'objectif est que l'ensemble des acteurs aient des actions coordonnées, car beaucoup de choses sont déjà engagées, notamment au niveau de la formation et de la R&D. Julien Ciglar invite les candidats à se diriger vers eux s'ils ont des projets en la matière, pour mettre en place des projets régionaux.

Il revient ensuite sur le port de Port-la-Nouvelle et son implication auprès des développeurs, opérateurs, et designers de flotteurs, pour comprendre les besoins de chacun et mettre en place les infrastructures et services adaptés. Il invite les candidats à se rapprocher du directeur général et de l'ingénieur du port.

Julien Ciglar évoque ensuite la structuration de la filière éolien flottant en Occitanie, à laquelle de plus en plus d'entreprises du territoire s'intéressent et veulent s'intégrer. Il invite les candidats à échanger avec elles. L'annuaire Wind'Occ a également été mis en place pour faire connaître l'expertise locale et favoriser la mise en relation.

Marie-Laure Barois explique que les acteurs occitans sont très présents sur toute la chaîne de valeur de l'éolien en mer. Ces acteurs sont répartis sur l'ensemble du territoire régional. Wind'Occ, avec les clusters des autres façades littorales, a co-écrit

une charte pour le contenu local, signés dans le cadre de l'appel d'offres n°5 : elle invite les candidats à l'appel d'offres n°6 à la signer aussi.

Julien Ciglar rappelle enfin que des actions en matière de R&D, mais aussi de formation, sont menées par la Région. Il invite les candidats à venir à la rencontre des élus locaux lors des grands évènements régionaux (Mecanic Vallée, Salon du Littoral, Energaïa).

Patricia MARIN, Pôle Mer Méditerranée

Patricia Marin rappelle que la Région Sud a soutenu le lancement d'une marque permettant de fédérer les acteurs régionaux de la filière : Sudeole. C'est un annuaire et une marque permettant de mettre en avant tous ces acteurs, aussi bien du transport maritime, de la construction, la robotique, ou encore les études et l'ingénierie. Plus de 250 acteurs aptes à se positionner sur la chaîne de valeur ont été identifiés, et 93 référencés. Patricia Marin présente ensuite aux candidats l'annuaire en ligne. Elle précise que Sudeole est aussi engagé dans la charte d'engagement des différents clusters des façades littorales, pour contribuer au contenu local. Elle invite également les candidats à signaler au Pôle Mer Méditerranée lorsqu'ils ont des consultations ou des sujets qu'ils souhaitent sous-traiter, car un fort relai est réalisé auprès des entreprises avec des mails ciblés. Cela avait notamment permis qu'il y ait un maximum de retombées locales dans le cadre des fermes pilotes.

● Échanges avec les participants

Arthur Launeau, garant nommé par la CNDP prend la parole pour rappeler le rôle de la CNDP, de l'organisation du débat public en 2021 à la concertation post-débat public en cours. Concernant le dialogue concurrentiel, il rappelle que l'équipe en charge du débat public avait préconisé de rendre public le processus de sélection des candidats de la rédaction du cahier des charges à l'attribution finale. Il revient également sur les recommandations de la CPDP et leur prise en compte par l'État. Il rappelle que les garants se tiennent à la disposition des candidats pour échanger ; et que les garants sont un tiers de confiance pour l'ensemble dans le cadre du dialogue avec l'État.

Francis Morlon, vice-président délégué à la transition écologique du département de l'Aude, indique que le département de l'Aude partage les objectifs de la Région Occitanie et porte une attention à l'ensemble des projets d'optimisation et de réduction des consommations énergétiques. Il souhaite que le développement des énergies renouvelables soit harmonieux et respecte les équilibres des territoires. Sur l'éolien flottant, le département aura une vigilance

sur l'adéquation des projets avec les enjeux touristiques et environnementaux, et sur les effets du transport des énergies produites.

● Conclusion

Didier MAMIS, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales PACA

Didier Mamis remercie l'ensemble des participants et des intervenants. Il estime que les conditions sont réunies pour que le dialogue concurrentiel se déroule dans les meilleures conditions possibles, et tienne compte d'un dialogue nécessaire avec les acteurs des territoires des deux régions. Il souligne que les équipes nationales de la DGEC mènent ce dialogue concurrentiel, mais qu'il y a également une organisation au niveau inter-régional avec un directeur de projet, Frédéric Autric, en poste à la DREAL Occitanie, qui est à la disposition des participants pour toute demande d'information. Il précise enfin que le site internet « eoliennesenmer.fr » permet de retrouver toutes les actualités du projet.

Gilles BOIDEVEZI, préfet maritime de la Méditerranée

Le préfet maritime rappelle qu'avec ses collègues préfets et la DGEC, ils ont la responsabilité collective de mener à terme ce projet, qui vise à la transition énergétique et écologique du pays, mais porte également des enjeux forts de développement économique des territoires. La préfecture maritime sera, comme les préfectures de régions et les services de l'État, aux côtés des candidats pour les accompagner dans leur travail.

Bernard Perez, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) d'Occitanie remercie les représentants de l'État et les élus de favoriser les échanges, et les porteurs de projet de s'être présentés. Il rappelle que la pêche sera, avec toute la vigilance nécessaire, aux côtés de tous ces acteurs, et souhaite travailler avec eux pour construire ensemble.

Gilles BOIDEVEZI, préfet maritime de la Méditerranée

Le préfet maritime remercie le président du CRPMEM d'Occitanie pour son intervention. Il indique apprécier cette démarche ouverte et de dialogue, et que la préfecture maritime sera attentive à ce que la pêche soit bien prise en compte et s'intègre dans les usages partagés qui vont être mis en place.

Annexes :

- Ordre du jour
- Courrier d'invitation

Invitation - ordre du jour – 21 juillet 2022

Projet éolien flottant Méditerranée – lancement du dialogue concurrentiel de l'appel d'offres n°6 – Réunion d'échanges entre les candidats et les territoires

Modalités de connexion – merci de vous connecter à 10h15 :

Depuis votre navigateur internet (de préférence Chrome) :
<https://call.lifesizecloud.com/13941676>
Code secret : 2022130033#

Depuis un téléphone portable (audio uniquement) :
France : +33 1 88 24 13 62,, 13941676#,,2022130033#

Depuis un téléphone fixe (audio uniquement)
France : +33 1 88 24 13 62 Extension de la réunion : 13941676# Code secret : 2022130033#

Autres options d'appel : <https://call.lifesize.com/otherways/13941676>

10h30 Ouverture

Propos introductifs

par M. le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône

par M. le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

par M. le préfet maritime de la Méditerranée

10h45 Présentation de la procédure de dialogue concurrentiel

Mme Sophie Mourlon, DGEC, Ministère de la Transition Énergétique

10h55 Présentation de chaque candidat (2'30 min par candidat, par ordre alphabétique)

11h30 Présentation du tissu économique et des filières maritimes méditerranéennes

Propos introductifs

par M. Didier Codorniou, Région Occitanie

par Mme Anne Claudius-Petit, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Prise de parole de Mme Marie-Laure Barrois et M Julien Ciglar pour Wind'Occ

Prise de parole de Mme Patricia Marin pour SudEole

12h00 Échanges avec la salle

12h30 Conclusion

par M. le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône

par M. le préfet maritime de la Méditerranée

par M. le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Le préfet Maritime de la Méditerranée,
préfets coordonnateurs de la façade méditerranéenne**

Le préfet de la région Occitanie,

aux

destinataires *in fine*

OBJET : parcs éoliens flottants commerciaux en Méditerranée – lancement du dialogue concurrentiel de l'appel d'offres n°6 – Réunion d'échanges entre les candidats et les territoires.

Le 25 mars 2022, la procédure de mise en concurrence avec dialogue concurrentiel en vue de l'attribution du 6^e appel d'offres sur l'éolien en mer Méditerranée a été lancée par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGECL).

Afin de permettre aux entreprises et consortiums, qui seront admis à participer à la procédure de dialogue concurrentiel, de mieux appréhender les territoires dans lesquels ils souhaitent s'investir, nous avons l'honneur de vous inviter à participer à une réunion d'échanges avec les candidats et les services de l'État le :

**Judi 21 juillet 2022
De 10h30 à 12h30**

Cette réunion se tiendra dans un format dématérialisé.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence par messagerie par retour de mail avant le mardi 19 juillet 17h à : dgecl.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr

Vous recevrez en retour les codes de connexion.

A Marseille, le **05 JUL. 2022**
Le préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet des Bouches-du-Rhône

Christophe MIRMAND

A Toulouse, le **12 JUL. 2022**
Le préfet de la région
Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

Étienne GUYOT

A Toulon, le **29 JUIN 2022**
Le préfet Maritime
de la Méditerranée

Le vice-amiral d'escadre
Gilles BOIDEVEZI

Liste des destinataires

Madame et Messieurs les préfets des départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales

Mesdames et Messieurs les parlementaires des départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales

Madame la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mesdames et Messieurs les présidents des Conseils départementaux des départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales

Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale littoraux des départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales

Mesdames et Messieurs les maires des communes littorales des départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales Occitanie

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le Directeur Général de l'Énergie et du Climat

Monsieur le délégué régional Méditerranée de Réseau Transport d'Électricité

Monsieur le directeur de la DREAL Occitanie

Madame la directrice de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le directeur de la DREETS Occitanie

Monsieur le directeur de la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le directeur de la DIRM Méditerranée

Madame la directrice régionale Occitanie de la banque des territoires

Monsieur le directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de la banque des territoires

Messieurs les directeurs départementaux des territoires de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales

Madame la directrice de la délégation de Montpellier de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Madame la directrice de la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur / Corse de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Monsieur le délégué de rivages du conservatoire du littoral Occitanie

Monsieur le délégué de rivages du conservatoire du littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame la déléguée de façade de l'Office Français de la Biodiversité

Monsieur le directeur de l'IFREMER

Monsieur le directeur de l'ADEME Occitanie

Monsieur le directeur de l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le directeur du parc naturel marin du Golfe du Lion

Monsieur le directeur du parc national des Calanques

Monsieur le directeur du Grand port maritime de Marseille Fos

Monsieur le président du CESER Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le président du CESER Occitanie

Madame la présidente de la commission agriculture, forêt, mer, pêche et littoral du CESER Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie d'Occitanie

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aude

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie Aix Marseille Provence
Monsieur le directeur général du port de Sète
Monsieur le directeur général de la SEMOP du port Port-la-Nouvelle
Monsieur le président de l'Union des villes portuaires d'Occitanie
Madame la déléguée générale de l'Union des ports de plaisances de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Monsieur le directeur du Pôle Mer Méditerranée
Madame la porte-parole de Wind'Occ
Monsieur le président du CRPMEM Occitanie
Madame la présidente du CRPMEM Provence-Alpes-Côte d'Azur